



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 383-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 15 juin 2020, le conseil a adopté par résolution le règlement 383-2020 modifiant le règlement de zonage 330-2018 ;

Conformément aux dispositions applicables, le règlement numéro 383-2020 a fait l'objet d'un certificat de conformité en date du 18 juin 2020 délivré par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et reçue à nos bureaux le 23 juin 2020 ;

QUE le règlement 383-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 23 juin 2020 ;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 23 juin 2020.


Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe